

DECRET N° 86-109 du 26 mars 1986

Chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Camarade Hospice ANTONIO, Ministre des Finances et de l'Economie pour compter du 24 Mars 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance n°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret n°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret n°86-108 du 25 Mars 1986 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République.

SECRET

Article 1er.- Pour compter du 24 Mars 1986, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence du Camarade Hospice ANTONIO.

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Mars 1986

Pour le Président de la République absent, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim.


Romain VILON-GUEZO.

AMPLIATIONS: PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MISPAT-MFE 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chan. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-